



L'ACCOMPAGNEMENT DU MOUVEMENT SPORTIF DE PLEINE NATURE EN ARDÈCHE





Un peu d'histoire au fil de l'eau :



- Plein air et pratiques sportives : Centre National de Plein Air à Vallon Pont d'Arc (1957) – bases départementales de Plein Air (années 60)
- Association puis Syndicat mixte (1986) de la Montagne Ardéchoise
- Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche (1992) : projet pilote de natura 2000
- CDESI relative aux S.N. (2003)
- Schéma Départemental de Développement des Sports et Loisirs de Nature (2006)
- Labellisation du CREPS de Vallon Pont d'Arc comme Pôle de Ressource National Sport de Nature (2006)



Les principaux repères de la démarche CDESI



Année 2000 : Une phase de consultation

- ➔ Lancement d'une consultation des acteurs locaux pour la mise en place d'une CDESI en **Ardèche** (comités et clubs sportifs, Fédération de pêche et de chasse, associations de protection de la faune et la flore, gestionnaires d'espaces naturels, les collectivités locales et les professionnels des sports de pleine nature).
- ➔ Réalisation d'un état des lieux sur la pratique sportive, les lieux de pratique, les différents pratiquants.



Les principaux repères de la démarche CDESI



Année 2003 : Mise en place de la CDESI

→ La CDESI est composée de 3 collèges :

- Collège 1 : Les Institutionnels et les territoires (élus des collectivités territoriales et services de l'Etat)
- Collège 2 : Les acteurs du secteur sportif (mouvement sportif, organisateurs d'événementiels, organismes de formation). Le CDOS 07 propose la liste des membres du collège sportif de la CDESI (6 membres titulaires et 6 membres suppléants). Il anime ce groupe dans le cadre des travaux de la CDESI.
- Collège 3 : Autres acteurs du développement durable : environnement, tourisme, éducation, culture, chasse, pêche, organisme de conciliation, association de consommateurs, propriétaires fonciers (agriculture et forêts).

→ Installation du secrétariat technique de la CDESI composé du service des sports du CG07, de la DDJSVA07, du CDOS07, du CDT07, de la FRAPNA, et de Loisirs Nature Ardèche (organisme de conciliation).



Les principaux repères de la démarche CDESI



Année 2006 : Mise en place du PDESI et de son schéma de développement avec 10 actions prioritaires :

- 1 - Connaissance des ESI
 - 2 - Pérennisation et développement des outils de la démarche CDESI
 - 3 - Stratégie soutien à la création et à l'entretien des ESI
 - 4 - Création d'un dispositif de concertation et de médiation
 - 5 - Approche environnementale de la démarche PDESI/CDESI
 - 6 - Sécurité et prévention des risques
 - 7 - Accompagnement du mouvement sportif de nature
 - 8 - Sensibilisation des publics à la pratique sportive de nature
 - 9 - L'encadrement professionnel des sports de nature
 - 10 - Analyse de la demande des activités de sport nature en Ardèche
- Les E.S.I
- Les Usages
- Les Praticants



Phase opérationnelle de la CDESI

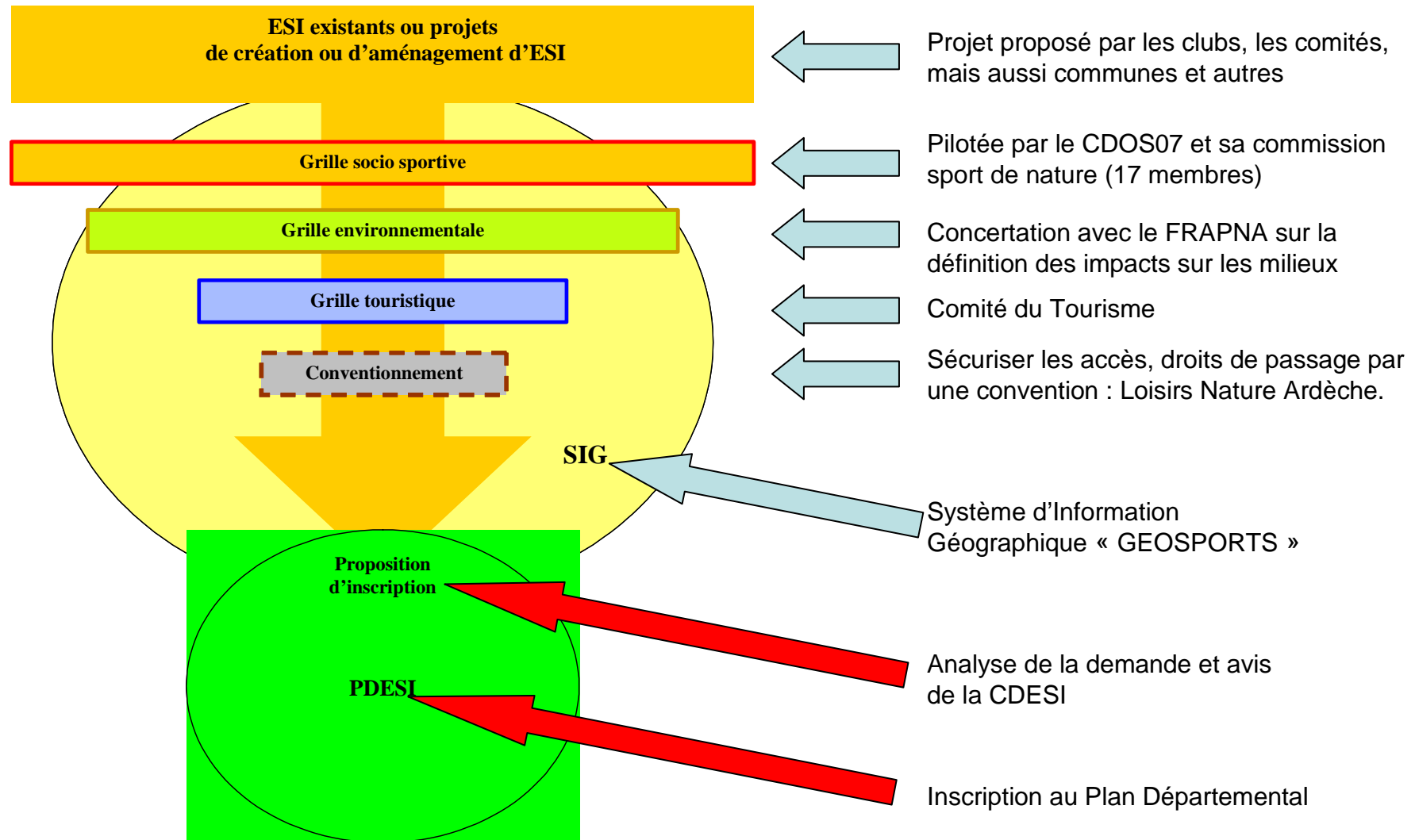


Année 2007 : Définition de la procédure d'inscription d'un E.S.I. au PDESI répondant à quatre objectifs :

- 1 - L'impact de l'E.S.I. sur les milieux naturel (grille d'analyse environnementale)**
- 2 - La pérennisation de l'E.S.I. à travers un accès durable (conventionnement)**
- 3 - La prise en compte de la pratique sportive associative (grille socio-sportive)**
- 4 - L'attractivité touristique de l'E.S.I. (grille économique-touristique)**

N.B. : l'impact sur les milieux et la pérennité des accès sont deux pré-requis pour la continuité de la procédure d'inscription.

Processus du dépôt de dossier du projet :





Suivi des inscriptions aux PDESI



Le rôle du mouvement sportif :

1 - Les comités départementaux et leurs clubs :

-Les comités sont porteurs d'un projet de développement de leur discipline et s'appuient sur leurs clubs pour le mener à bien. La création des ESI est portée, pour la majeure partie, par les comités et ils en assurent l'entretien. La démarche CDESI fait l'objet de dispositions précises dans les contrats d'objectifs qu'ils ont avec le Conseil Général.

2 - Le comité départemental olympique et sportif de l'Ardèche :

-Le CDOS07 siège au secrétariat technique (un élu + un technicien) et agit ainsi comme force de proposition. Il peut se faire assister par un comité en fonction de l'ordre du jour de secrétariat technique.

-Le CDOS07 a mis en place une commission interne où siège l'ensemble des comités sportifs de pleine nature auxquels sont associés le handisport et les sports scolaires. Cette commission a en charge l'étude des dossiers d'inscription des ESI au PDESI en se basant sur la grille d'analyse socio-sportive qu'elle a conçue et qui est intégrée à la procédure d'inscription.



Suivi des inscriptions aux PDESI



Les actions engagées par le CDOS07 :

- Réalisation d'une grille d'analyse d'impact socio-sportif (conditions d'accès, type de public, niveau de sécurisation, valorisation du patrimoine local, insertion des publics en difficultés, implication du mouvement sportif.
- Instruction des dossiers d'inscription pour avis de la commission sport nature du CDOS07.

Autres actions engagées par le CDOS07 :

Promotion des sports de nature : Co-organisation d'un colloque sur la prise en compte des principes de développement durable dans l'organisation d'une manifestation sportive de nature (une centaine de participants) ; promotion des actions des comités à travers la revue du CDOS07.

- Proposition, au Conseil Général, d'un règlement d'aide à l'achat de matériel technique et pédagogique en lien avec la pratique des sports de nature.

Pour plus d'informations...

Vous êtes les bienvenus en Ardèche.

